



## Plan d'action européen de la défense: vers un Fonds européen de la défense

Bruxelles, le 30 novembre 2016

**La Commission européenne propose la création d'un Fonds européen de la défense et d'autres actions en vue d'aider les États membres à accroître l'efficacité de leurs dépenses dans les capacités de défense communes, à renforcer la sécurité des citoyens européens et à promouvoir une base industrielle compétitive et innovante.**

La Commission européenne propose la création d'un Fonds européen de la défense et d'autres actions en vue d'aider les États membres à accroître l'efficacité de leurs dépenses dans les capacités de défense communes, à renforcer la sécurité des citoyens européens et à promouvoir une base industrielle compétitive et innovante.

Dans son [discours sur l'état de l'Union de 2016](#), le président Jean-Claude Juncker a insisté sur l'importance d'une Europe forte capable de défendre et de protéger ses citoyens à l'intérieur de son territoire et à l'extérieur: une ambition qui ne peut se concrétiser sans innovation et sans une mise en commun des ressources dans l'industrie européenne de la défense. Le plan d'action européen de la défense adopté aujourd'hui par la Commission répond à cette vision.

Le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude **Juncker**, a déclaré: *«Afin de garantir notre sécurité collective, nous devons investir dans le développement conjoint de technologies et d'équipements d'importance stratégique - allant des capacités terrestres, aériennes, maritimes et spatiales à la cybersécurité. Il faut pour cela davantage de coopération entre les États membres et une mise en commun plus importante des ressources nationales. Si l'Europe ne prend pas en charge sa propre sécurité, personne d'autre ne le fera pour elle. Une base industrielle de défense forte, compétitive et innovante, voilà ce qui nous apportera une autonomie stratégique.»*

Dans le cadre du plan d'action européen de la défense, la Commission propose de:

**1 - Créer un Fonds européen de la défense afin de soutenir les investissements dans la recherche et le développement conjoints d'équipements et de technologies de défense:** le Fonds proposé comprendrait deux «volets» complémentaires mais différents de par leur structure juridique et la source de financement de leur budget.

- Un «**volet recherche**», destiné à financer la recherche collaborative dans les technologies de défense novatrices telles que l'électronique, les métamatériaux, les logiciels cryptés ou la robotique. La Commission a déjà proposé d'allouer 25 millions d'EUR à la recherche en matière de défense au titre du [budget de l'Union pour 2017](#) et pense que ce montant pourrait augmenter pour atteindre 90 millions d'EUR en 2020. Au titre du cadre financier pluriannuel de l'UE post-2020, la Commission a l'intention de proposer un programme de recherche consacré à la défense et doté d'un budget annuel estimatif de 500 millions d'EUR.
- Un «**volet capacités**», qui servirait d'instrument financier permettant aux États membres participants d'acquérir certains biens tout en réduisant leurs coûts. Les capacités seraient définies d'un commun accord par les États membres, qui seraient propriétaires de la technologie et des équipements. Par exemple, les États membres pourraient s'unir pour investir dans la technologie des drones ou acheter des hélicoptères en grandes quantités afin de réduire les coûts. Pour donner un ordre de grandeur, ce volet devrait être capable de mobiliser environ 5 milliards d'EUR par an. La Commission lancera une étude exploratoire pour affiner cette estimation.

**2 - Promouvoir les investissements dans les PME, les start-up, les entreprises de taille intermédiaire et les autres fournisseurs de l'industrie de la défense:** Les Fonds structurels et d'investissement européens et le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) apportent d'ores et déjà un soutien financier au développement d'un certain nombre d'activités à double usage. La Commission soutiendra les efforts de la BEI en vue d'améliorer l'accès des chaînes d'approvisionnement de la défense à des moyens de financement. Elle encouragera le cofinancement par l'UE de projets d'investissements productifs et la modernisation des chaînes d'approvisionnement de la défense. Dans le cadre du [plan de coopération sectorielle en matière de compétences](#), la Commission soutiendra la coopération dans le secteur de la défense afin que les travailleurs soient dotés des compétences et des capacités technologiques nécessaires pour générer l'innovation.

**3 - Renforcer le marché unique de la défense:** La Commission renforcera les conditions propices à un marché de la défense ouvert et compétitif en Europe afin d'aider les entreprises à exercer leurs activités dans plusieurs pays et d'aider les États membres à obtenir le meilleur rapport qualité-prix dans le cadre de leurs marchés publics de défense. Pour ce faire, la Commission fera avancer l'application effective des deux [directives sur la passation des marchés publics dans le domaine de la défense et sur les transferts au sein de l'UE](#), facilitera la participation transfrontières aux marchés publics dans le domaine de la défense, soutiendra le développement de normes industrielles et promouvra la contribution des politiques sectorielles, telles que les [programmes spatiaux de l'Union](#), aux priorités communes en matière de sécurité et de défense.

**Prochaines étapes:** La Commission va maintenant présenter ces propositions, en particulier celle relative à la création d'un Fonds européen de la défense, à toutes les parties prenantes et va en discuter avec elles. La réunion du Conseil européen des 15 et 16 décembre sera une étape déterminante.

### Contexte

Dans ses [orientations politiques](#) de juin 2014, le président Juncker a déclaré: «*Je crois aussi que nous devons travailler à renforcer l'Europe en matière de sécurité et de défense. Oui, l'Europe est pour l'essentiel une 'soft power'. Mais même les plus grandes puissances pacifiques ne peuvent faire l'impasse sur des capacités de défense intégrées.*»

Dans son [discours sur l'état de l'Union du 14 septembre 2016](#), le président Juncker a annoncé que «*l'Europe ne peut plus se permettre de dépendre de la puissance militaire d'autres pays ou de laisser la France défendre seule son honneur au Mali. (...) Pour garantir la solidité de la défense européenne, l'industrie européenne de la défense doit faire preuve d'innovation. C'est pourquoi nous proposerons, avant la fin de l'année, la création d'un Fonds européen de la défense, pour stimuler activement la recherche et l'innovation.*»

Ces dix dernières années, les États membres de l'UE ont réduit de pratiquement 12 %, en termes réels, leurs dépenses en matière de défense, mais cette diminution n'a pas été compensée par une plus grande coopération européenne. Ce manque de coopération entre États membres dans le domaine de la défense et de la sécurité a un coût annuel qui, selon les estimations, oscille entre 25 milliards d'EUR et 100 milliards d'EUR (voir annexe).

Au [sommet de Bratislava](#) en septembre 2016, les dirigeants de 27 États membres sont parvenus à la conclusion suivante: «*Nous avons besoin de l'UE non seulement pour garantir la paix et la démocratie mais aussi pour assurer la sécurité de nos peuples.*» Dans un environnement géopolitique difficile, ils sont convenus de la nécessité de renforcer la coopération au sein de l'Union en matière de sécurité extérieure et de défense. Concrètement, ils ont prévu de prendre, à la réunion du Conseil européen de décembre 2016, «*une décision relative à un plan de mise en œuvre concret portant sur la sécurité et la défense et aux moyens de mieux tirer parti des possibilités qu'offrent les traités, en particulier en ce qui concerne les capacités*».

Le plan d'action européen de la défense est complémentaire et étroitement lié au [plan de mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine de la sécurité et de la défense](#), qui définit un nouveau niveau d'ambition pour l'Union et identifie les actions qui permettront d'y parvenir, ainsi qu'à la mise en œuvre de la [déclaration commune UE-OTAN](#), signée par le président du Conseil européen, le président de la Commission et le secrétaire général de l'OTAN. Les actions proposées dans le plan d'action européen de la défense aboutiront à une Union européenne plus forte dans le domaine de la défense, ce qui, à terme, renforcera également l'OTAN.

Le plan d'action est également lié au [cadre commun pour lutter contre les menaces hybrides](#) et renforcer la résilience de l'UE, de ses États membres et de ses partenaires en intensifiant parallèlement sa coopération avec l'OTAN dans la lutte contre ces menaces, lequel, à son tour, repose sur le [programme européen en matière de sécurité](#), adopté par la Commission en avril 2015.

### Pour en savoir plus

- [FAQ](#)
- [Fiche d'information](#)
- [Plan d'action européen de la défense](#)
- [Orientations politiques du président Juncker](#)
- [Plan de mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine de la sécurité et de la défense](#)
- [Déclaration et feuille de route de Bratislava](#)
- [Rapport d'évaluation sur la directive relative aux marchés publics](#)

- [Note d'orientation sur la passation de marchés de gouvernement à gouvernement et l'application de la directive relative aux marchés publics](#)
- [Le rapport d'évaluation sur la directive relative aux transferts de produits liés à la défense](#)
- [Recommandation sur l'harmonisation de la licence générale de transfert destinée aux forces armées au titre de la directive 2009/43/CE \(licence de transfert\)](#)
- [Recommandation sur l'harmonisation de la licence générale de transfert pour les destinataires certifiés au titre de la directive 2009/43/CE \(licence de transfert\)](#)
- [Rapport du groupe consultatif d'experts sur l'accès transfrontière des PME aux marchés des domaines de la défense et de la sécurité](#)

## ANNEXE

### De l'intérêt commercial d'une plus grande efficacité des dépenses en matière de défense:

Collectivement, l'Europe est en deuxième position mondiale en matière de dépenses militaires, après les États-Unis. Or, les budgets de défense en Europe n'ont cessé de diminuer ces dernières années, alors que d'autres acteurs mondiaux (la Chine, la Russie et l'Arabie saoudite) ont renforcé leur secteur de la défense dans une mesure sans précédent. En 2015, les investissements américains dans le secteur de la défense représentaient plus du double des dépenses totales des États membres de l'UE dans ce secteur. Ces dix dernières années, la Chine a augmenté son budget de la défense de 150 %, alors que les États membres de l'UE ont diminué leurs dépenses en matière de défense de pratiquement 12 % en termes réels.

Cette diminution n'a pas été compensée par une plus grande coopération européenne. L'Europe pâtit d'une certaine inefficacité dans les dépenses, qui est imputable à des doubles emplois, à un manque d'interopérabilité, à des lacunes technologiques et à des économies d'échelle insuffisantes dans l'industrie et la production. Près de 80 % des marchés publics en matière de défense relèvent de procédures purement nationales, ce qui entraîne des doubles emplois coûteux dans les capacités militaires. Ce manque de coopération entre États membres dans le domaine de la défense et de la sécurité a un coût annuel qui, selon les estimations, oscille entre 25 milliards d'EUR et 100 milliards d'EUR.

Sans investissements durables dans la défense, l'industrie européenne risque de ne pas avoir la capacité technologique de construire la prochaine génération de capacités critiques de défense. Au final, cette situation aura des répercussions sur l'autonomie stratégique de l'Union et sur son aptitude à agir en tant que garant de la sécurité.

Plus d'Europe dans la défense, c'est la garantie de retombées positives pour l'économie européenne. L'industrie européenne de la défense génère un chiffre d'affaires total de 100 milliards d'EUR par an et emploie, directement ou indirectement en Europe, 1,4 million de travailleurs hautement qualifiés. Chaque euro investi dans la défense génère un retour de 1,6, en particulier pour les emplois qualifiés, la recherche et la technologie, ainsi que les exportations.

### Le Fonds européen de la défense - son fonctionnement



Définition des priorités en matière de capacités au niveau de l'UE  
(États membres, Agence européenne de défense, etc.)

#### FONDS EUROPÉEN DE LA DÉFENSE



Personnes de contact pour la presse:

[Lucia CAUDET](#) (+32 2 295 61 82)

[Mirna TALKO](#) (+32 2 298 72 78)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Attachments

[20161130 Factsheet EDAP.pdf](#)